

Communiqué de presse

Les fabricants de fertilisants organiques, et organo-minéraux, privés de matières premières !

Un décret publié au Journal Officiel en août dernier, modifie notamment la réglementation sur les marcs de raisin, qui pourront désormais être éliminés par d'autres voies que la distillation.

Au-delà des impacts environnementaux potentiels , ce changement risque de déstabiliser la filière des distilleries viticoles, dont certains produits, tels que les pulpes de raisin, sont largement utilisés pour la fabrication d'engrais ou d'amendements organiques élaborés.

La CAS regrette cette évolution, qui pourrait priver ses adhérents de matières premières de qualité. Cette évolution va à l'encontre des objectifs de développement de la fertilisation organique, et sape une filière qui a fait les preuves de son intérêt économique et de son rôle environnemental, confirmés par plusieurs études.